

218C1014
FR0011950641-FS0547

6 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PIXIUM VISION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 juin 2018, la société à responsabilité limitée Abingworth Holding¹ (231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 086 720 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société PIXIUM VISION³.

¹ Contrôlée par la société Abingworth Management Limited, elle-même contrôlée par MM. Stephen Bunting et David Leather. Ces derniers ont précisé ne détenir directement aucune action PIXIUM VISION.

² Sur la base d'un capital composé de 20 896 363 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué diffusé par la société PIXIUM VISION le 1^{er} juin 2018.